Assistant archiviste

L'assistant archiviste participe à la collecte et au traitement intellectuel des fonds d'archives, ainsi qu'au traitement matériel et aux opérations de conservation préventive ou traitement. Il assure l'accueil et l'orientation des lecteurs, la communication des archives et participe aux actions de valorisation.

Le métier

L'assistant archiviste est relativement autonome dans l'organisation de son travail. Il travaille en bureau au sein des centres d'archives départementales et peut être amené à se déplacer. Ses horaires sont en général réguliers.

Les activités

- Participer à la collecte et au traitement intellectuel des fonds
- Participer au traitement matériel et à la conservation des archives
- Accueillir les visiteurs et communiquer les archives

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'adjoint du patrimoine, d'adjoint administratif territorial ou d'adjoint technique territorial, mais peut être réalisé sans concours.

SOLIDARITÉ

COLLÈGES

DÉVELOPPEMENT LOCAL

INFRASTRUCTURES

ET TRANSPORT ÉCONOMIE

SPORT

CULTURE

TOURISME

